



VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
Règlement 785-22

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, à sa séance ordinaire tenue le lundi 11 juillet 2022, le premier projet du règlement suivant :

✉ **Règlement 785-22** *Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 afin d'autoriser les poules, cailles et lapins sur l'ensemble du territoire et permettre l'usage de type « vanlife » à l'intérieur de la zone FP-2 (secteur de la vallée Bras-du-Nord)*

Une assemblée publique de consultation, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, se tiendra **le lundi 15 août 2022**, à compter de **19 h**, dans la salle du conseil de la maison de la Justice située au **111, route des Pionniers**.

Au cours de cette assemblée publique, le maire donnera des explications sur le premier projet de règlement 785-22 ainsi que les conséquences de son adoption et il entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Toute personne désirant prendre connaissance du projet de ce règlement peut le faire pendant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Donné le 12 juillet 2022.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA